



## Déclaration liminaire CSAL du 8 avril 2026

La DGFIP n'aime pas quand apparaît son vrai visage.

C'est notamment le cas avec le nombre annuel de postes vacants (postes budgétisés mais non pourvus) et le niveau massif des suppressions d'emplois.

Plus de 35000 emplois ont été supprimés depuis la création de la DGFIP en 2008, et encore 550 prévus en 2026 !

Ces suppressions n'étaient sans doute pas suffisantes pour la DG puisque une nouveauté arrive cette année : un référentiel qu'on n'avait pas vu venir !

Nous sommes donc ici face à une double présentation des effectifs : l'ancienne, le TAGERFIP, et la nouvelle, en équivalents temps plein (ETP). Et encore, seulement à notre demande !

Le tableau de gestion des emplois de référence des finances publiques (TAGERFiP), même s'il n'était pas parfait, permettait d'avoir une vision sur les effectifs disponibles par grades et directions, les vacances de postes ou surnombres et d'anticiper les départs et les recrutements.

Le TAGERFIP disparaît au 1/1/2026 et il est remplacé par un référentiel Equivalent Temps Plein (ETP) qui tient compte désormais des effectifs réels (temps partiels).

Cette nouvelle méthode est totalement opaque... Mais on comprend quand même que le but est de faire disparaître les postes vacants, qui déterminent pourtant le volume des mutations possibles, et de continuer à la DGFIP de supprimer des postes pourtant budgétisés par le parlement sans avoir ainsi à se justifier.

Nous avons les chiffres des ETP 2026 de la DRFIP 35 :

TAGERFIP 2025 : 1549 postes

ETP cible 2026 : 1531 postes

soit **18 postes en moins**.

En clair, les postes vacants/chaises vides (suite départs à la retraite, concours, mutations, ...) sont appelés à être supprimés ! Nous travaillerons effectivement avec 18 emplois de moins que ce que le parlement nous autorise.

Plusieurs points posent question :

- la généralisation des postes sur candidature (comme pour les B de l'ex-PCED)

Est-elle prévue pour les agents B et C lors des prochaines restructurations ?

A l'avenir, serons-nous toujours titulaires de l'affectation à notre poste ?

La CGT rappelle son attachement aux mutations à l'ancienneté, système remanié de multiples fois, et qui n'est plus du tout lisible pour les agents. Un peu de stabilité serait plus que bienvenue...

- l'arrivée d'agents du Ministère de la Justice avec la création au CGF Justice au 1<sup>er</sup> avril 2026

Nous avons pu constater à chaque fois le sous-dimensionnement de ces nouvelles structures puisque c'est le 5ème qui se crée dans le 35 !

Sans compter la restitution des ETP pour « gains de productivité » ! (ex : CGF bloc 2 et 3)

- le service comptabilité de la TCA

Ce service sera-t-il renforcé sans attendre l'arrivée l'an prochain par de collègues du CEA ?

Les collègues croulent sous une charge de travail démesurée. Là encore, vous créez de la souffrance.

Les restructurations incessantes (fusion de SIE, fermeture du CEA et du CER), les fréquents déménagements (Magenta, Colbert), la charge de travail, la pression des indicateurs, les applications dysfonctionnelles ne permettent plus d'assurer correctement nos missions.

C'est l'impossibilité de travailler correctement qui fragilise la santé mentale des agents, on le voit malheureusement avec les suicides et tentatives de suicide qui se multiplient à la DGFIP.

La CGT Finances publiques 35 condamne ces suppressions de postes et l'abandon des missions qui en découle.

Elles portent atteinte à l'exercice des missions qui perd en efficacité, à la qualité du service rendu et aux conditions de travail des agentes et agents de plus en plus confrontés à une charge de travail insurmontable, et à une industrialisation des tâches qui retire tout sens et tout intérêt au travail.

**NON AUX SUPPRESSIONS DE POSTES  
OUI AU MAINTIEN DE NOS SERVICES ET MISSIONS**